

# JO: « Le droit au logement n'est pas une priorité »

**La situation des plus précaires, déjà confrontés à une crise du logement et à un engorgement de l'hébergement, s'aggrave à l'approche des Jeux olympiques. Nathalie Latour, directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), nous éclaire sur ces questions.**

**Les Jeux olympiques (JO) interviennent alors que notre pays connaît une grave crise du logement: qu'est-il prévu pendant cette période pour les personnes ou les familles en situation précaire ?**

A quelques mois des Jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP), tous les indicateurs sont au rouge concernant la hausse de la pauvreté, avec une saturation des réponses en termes d'hébergement et d'accès au logement.

La hausse de la pauvreté, documentée par l'Insee, fait état de 500 000 personnes supplémentaires en 2021 par rapport à 2020, avant même le choc de l'inflation et la montée des prix de l'énergie de 2022. Les associations témoignent d'une hausse inédite des sollicitations en 2023.

Le nombre de personnes qui n'ont pas eu de solutions, faute de places ou de places adaptées, après avoir téléphoné au 115, numéro pour les personnes sans abri,

**« En février 2023, des "sas régionaux d'accueil" pour les sans-abri parisiens ont été instaurés mais cette initiative soulève des préoccupations quant à sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la liberté d'adhésion, la collaboration entre les parties impliquées, l'engagement des autorités locales et la disponibilité de places supplémentaires. »**

est historique. Tout au long du mois de février 2023, et en pleine période hivernale, plus de 5 500 personnes, dont environ 1 600 enfants de moins de 18 ans, sont restées sans solution. Autre point marquant et nouveau, le nombre de femmes et d'enfants concernés<sup>(1)</sup>. Fin août 2023, à un an des Jeux, et en Ile-de-France, au moins 827 enfants étaient sans solution d'hébergement, avant la rentrée scolaire. Ces chiffres sont largement sous-évalués, puisque le non-recours au 115 a été documenté (de l'ordre de presque 70 %), lors de l'édition de la Nuit de la solidarité<sup>(2)</sup> de 2023. Concernant le logement, le nombre de demandeurs en Ile-de-France est de 783 000 personnes<sup>(3)</sup> en 2023, un chiffre qui a doublé en dix ans.

Ces indicateurs soulèvent légitimement des inquiétudes quant à l'impact des Jeux

pour les personnes en situation de précarité et les activités de lutte contre l'exclusion sociale. Si les échanges existent avec les pouvoirs publics, il reste encore beaucoup de questions en suspens qui sont en rapport avec les différentes responsabilités de l'Etat (préfecture et préfecture de police), de la ville et du Comité d'organisation des Jeux. Au mois de mars 2024, l'Union départementale de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (UD DRIHL) a indiqué l'ouverture d'environ 200 places d'hébergement à Paris qui seront accompagnées d'un renforcement de l'accompagnement social, avec la participation de six à sept associations et organisations. L'objectif est d'atteindre 280 places disponibles pendant la compétition. Par rapport à Paris, l'Etat prend du retard dans le travail similaire prévu dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis. Les seules certitudes sont que le nombre de places visées par les autorités est largement inférieur au chiffre de la dernière Nuit de la solidarité<sup>(4)</sup>, que l'Etat ne mettra pas les moyens à la hauteur des besoins dans l'hébergement, et que les nombreuses évacuations sans solution des jeunes à la rue, notamment ceux en recours de minorité, sont de plus en plus nombreuses.

**Quelles sont les conséquences dans l'immédiat et à terme ? Que devient le droit au logement, dans ce contexte ?**

Le nombre de personnes sans abri a augmenté de plus de 16 % en un an, à Paris<sup>(5)</sup>. C'est dû à la conjonction de plusieurs facteurs. Une partie concerne la forte augmentation des demandes avec l'impact de l'inflation, un record d'expulsion loca-

(1) Selon le Baromètre des enfants à la rue FAS-Unicef d'août 2023, on voit, par rapport à la rentrée 2022, « une augmentation de la proportion de femmes seules avec enfants qui est passée de 29 % à 35 %. Les mineurs représentent donc plus de 53 % des personnes en famille ». Voir [www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/08/barometreenfantsalaruefasunicef\\_vdeffdef\\_s.pdf](http://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/08/barometreenfantsalaruefasunicef_vdeffdef_s.pdf).

(2) La Nuit de la solidarité est une opération de décompte des personnes sans-abri sur un territoire, un soir donné, pour mieux connaître leur situation et leurs besoins. Elle mobilise chaque hiver associations, citoyennes et citoyens.

(3) Selon l'Institut Paris région.

(4) Le nombre de personnes sans-abri décomptées lors de la Nuit de la solidarité du 26 janvier 2024 est de 3 492 personnes. Un chiffre en hausse après deux éditions de baisse, en lien avec la crise sanitaire et la hausse du nombre de places d'hébergement et de mise à l'abri.

(5) Selon les chiffres de la dernière Nuit de la solidarité, à Paris.

# PAROLE AUX PARTENAIRES

## Jeux olympiques

tive<sup>(6)</sup>, un contexte géopolitique instable. Une autre partie concerne l'offre, avec des hôtels revenant à leur activité en prévision des Jeux olympiques, mais aussi les décisions de l'Etat, prises à l'été 2023, de réduire le nombre de places et de geler certains projets d'hébergement. Ces décisions s'inscrivent dans un contexte locatif extrêmement tendu avec une nette diminution de l'offre de logements en bail de longue durée par des propriétaires qui entendent louer leurs biens plus cher pendant les JO. Cette tendance est également observée dans le nombre croissant de demandes d'enregistrement de meublés touristiques auprès des autorités locales. En parallèle, des expulsions abusives sont signalées, illustrant une pression accrue sur le marché locatif à l'approche des Jeux olympiques. Les parcours résidentiels sont de plus bloqués avec la hausse des taux d'intérêt, multipliés par quatre en deux ans. On constate plusieurs conséquences à cela. Tout d'abord, on assiste à un « tri des précarités » : la saturation actuelle des dispositifs d'hébergement d'urgence a induit de nouvelles directives préfectorales de tri des demandes : les équipes du 115 ne peuvent proposer une place qu'à des femmes enceintes de plus de 8 mois ou à des familles avec des bébés de moins de 3 mois. Nous avons attaqué au tribunal administratif ces directives car elles nous semblent contraires à l'inconditionnalité de l'accueil, inscrite dans le Code de l'action sociale.

On voit aussi des orientations en région : en février 2023, des « sas régionaux d'accueil » ont été instaurés pour aider les sans-abri parisiens à trouver des solutions de logement en dehors de la région. Intéressante sous son aspect de solidarité nationale, cette initiative soulève des préoccupations quant à sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la liberté d'adhésion, la collaboration entre les parties impliquées, l'engagement des autorités locales et la disponibilité de places supplémentaires. Malgré les assurances du gouvernement selon lesquelles cette mesure ne vise pas uniquement les Jeux olympiques, son déploiement dans un contexte national précaire en matière d'hébergement peut être perçu comme une réponse temporaire liée à l'approche des Jeux.

Enfin, certaines mesures empêchent le regroupement des populations précaires. La situation présente un paradoxe flagrant.

**« L'Etat a déclaré son intention d'utiliser les infrastructures des Jeux après leur tenue, y compris le Village olympique. Cependant nous n'avons pas de garantie d'une part sur la qualité et l'accessibilité de ces nouveaux logements, et d'autre part sur la durabilité sociale des quartiers concernés, pour éviter l'enclavement ou la gentrification. »**

D'une part, l'Etat ne prend pas les mesures nécessaires pour fournir un hébergement adéquat aux personnes sans abri, y compris celles qui ont des besoins spécifiques telles les personnes usagères de drogue, et ce malgré les dispositions prévues par la loi. Cela les laisse dans une précarité persistante, dans les espaces publics. D'autre part, ce même Etat émet des arrêtés pour empêcher les personnes de se rassembler, il les expulse de leurs abris informels et limite la distribution alimentaire dans certains quartiers, renforçant ainsi leur marginalisation et exclusion sociale.

Comme l'a rappelé le collectif Le revers de la médaille<sup>(7)</sup>, diverses études, telle « Fair Play for Housing Rights »<sup>(8)</sup>, révèlent que les éditions précédentes des Jeux ont entraîné des effets importants de « nettoyage social » dans les villes hôtes. Si le dialogue existe avec les autorités publiques, l'édition de paris 2024 ne donne pas pour le moment le

(6) 38 000 personnes ont été expulsées en 2023 par le concours des forces de l'ordre (Fondation Abbé Pierre).

(7) Collectif de quatre-vingt fédérations et associations alertant sur l'impact des JO sur les publics précaires, dont la FAS nationale est membre [NDLR : voir l'article p. 22-24].

(8) Publiée par le Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE), en 2007.

(9) Un logement intermédiaire est un type de logement qui se situe entre les logements sociaux et les logements privés, en termes de loyers et de conditions d'accès.

(10) Chiffres de la Commission nationale de suivi SRU.



© GUILLAUME BONTEMPSVILLE DE PARIS

signal qu'elle sera différente des autres. La Défenseure des droits a décidé de se saisir du sujet, tant en matière de droits et libertés que de discriminations. Elle produira un rapport en avril.

Il est donc incontestable que le droit au logement n'est pas, actuellement, la priorité.

**On parle régulièrement de « l'héritage » des Jeux. Le Village olympique sera, en l'occurrence, transformé en logements : quel peut être l'apport réel de cet héritage en matière de logement social ?**

L'Etat a effectivement déclaré son intention d'utiliser les infrastructures des Jeux, y compris le Village olympique, pour optimiser les ressources et réduire les coûts de construction tout en accélérant la mise à disposition de nouveaux logements sur le marché. Il met aussi en avant l'enjeu de favoriser la mixité sociale et la cohésion urbaine, en intégrant des logements sociaux dans ces nouveaux quartiers construits pour les JO. Cependant nous n'avons pas de garantie, d'une part, sur la qualité et l'accessibilité de ces nouveaux logements, et, d'autre part, sur la durabilité sociale des quartiers concernés, pour éviter l'enclavement ou la gentrification. Dans un contexte de pénuries des biens et avec une incertitude supplémentaire sur le nombre de logements qui vont rebasculer sur les locations longue durée après les JO, ces quartiers peuvent se transformer en zones résidentielles haut





*Le nombre de personnes sans abri a augmenté de plus de 16 % en un an, à Paris, selon les chiffres de la dernière Nuit de la solidarité (ci-contre, à Montmartre, le 25 janvier 2024). Le contexte locatif est extrêmement tendu, avec une nette diminution de l'offre de logements en bail de longue durée et des expulsions abusives qui illustrent une pression accrue sur le marché locatif à l'approche des JO.*

de gamme, entraînant un renchérissement des loyers. L'absence d'une approche participative et concertée dans l'élaboration des projets d'héritage, privant ainsi les populations les plus marginalisées d'une prise en compte de leurs besoins, renforce cette inquiétude et ce risque.

### **Au-delà des Jeux, le Premier ministre a annoncé un ensemble de mesures sur le logement : que pensez-vous de la politique qui se dessine ?**

Le Premier ministre a annoncé la construction de trente-mille logements jusqu'en 2027 sur vingt-deux territoires, et exprimé son intention d'intégrer le logement intermédiaire (qui concerne 5 % des demandeurs)<sup>(9)</sup>, dans les quotas de logements sociaux imposés par la loi Solidarité renouvellement urbain (SRU), laquelle exige 25 % de logements sociaux. Faire cette annonce alors que 64 % des communes ne respectent pas la loi SRU – contre 47 % il y a trois ans –, que le taux de réalisation des logements

sociaux est à 67 % entre 2020 et 2022 (contre 116 % en 2017-2019)<sup>(10)</sup>, c'est dire aux millions de personnes qui attendent un logement qu'ils n'ont pas fini d'attendre. La loi SRU fait partie des grandes avancées démocratiques de notre pays, c'est la garantie du socle minimum de contribution de tous les territoires à l'exigence de solidarité nationale que constitue le droit au logement. La remettre en cause, c'est renforcer les inégalités sur lesquelles se fonde cette crise du logement, c'est assumer le risque de créer des ghettos, et tout cela sans l'adjoindre d'un plan clair de soutien au logement social.

### **Quelle politique préconisez-vous pour assurer véritablement un droit effectif au logement ?**

Avec 330 000 personnes sans domicile fixe et 2,6 millions d'individus en attente d'un logement social, il est impératif de changer de modèle. Nous appelons de nos vœux depuis longtemps la mise en place d'une politique pluriannuelle « de la rue au loge-

ment », basée sur une logique d'investissement et actionnant plusieurs leviers. Il est crucial de renforcer la politique du « logement d'abord », dont les bénéfices ont été démontrés lors des précédentes initiatives. Cela implique de relancer la construction de logements, pas qu'intermédiaires mais aussi sociaux, tout en intensifiant les efforts pour lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus vulnérables. L'Etat doit rétablir les moyens des bailleurs sociaux et relancer les subventions dédiées à la construction et à la rénovation. Etant donné que le logement représente jusqu'à 60 % des dépenses des personnes en situation de précarité, il est essentiel d'indexer les minima sociaux sur l'inflation et de revaloriser l'allocation personnalisée au logement (APL). La généralisation de l'encadrement des loyers est également nécessaire pour freiner la flambée des prix. Les mesures de régulation du marché, notamment en ce qui concerne les plateformes telles qu'Airbnb et le soutien à la location des logements vacants, ainsi que les opérations de renouvellement urbain, doivent être renforcées ou déployées.

Le logement est au cœur des enjeux de travail, de mobilité, de santé, d'éducation et d'intégration, de sécurité pour tout un chacun. Cette crise va-t-elle enfin permettre qu'il devienne un vrai sujet politique ? ●

**Propos recueillis par Gérard Aschieri, rédacteur en chef de D&L**

**« Avec 330 000 personnes sans domicile fixe et 2,6 millions d'individus en attente d'un logement social, il est impératif de changer de modèle. Nous appelons de nos vœux depuis longtemps la mise en place d'une politique pluriannuelle "de la rue au logement". »**